



Association Agréée pour la Protection de l'Environnement
BP 133 74120 MEGÈVE

Lettre d'Information

n° 30

Décembre 2007

Bonne Année Bonne Année Bonne Année

Chers Sociétaires,

Au moment où nous nous apprêtons à tourner l'année 2007, nous revenons vers vous avec cette nouvelle lettre. Après les épisodes qui ont entouré la tenue de notre Assemblée Générale annuelle du 2 août dernier, le Bureau de l'Association a, dans la ligne de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 août, poursuivi ses travaux, notamment sur le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Vous trouverez dans le corps de cette lettre un point précis sur ce sujet.

Rappelons simplement ici que ce PLU nous paraît très insuffisant et critiquable sur nombre de points : absence de vision générale, orientation sur le « tout ski » à l'heure des changements climatiques, orientation sur le « tout voiture » à l'heure des préoccupations de qualité de vie et d'environnement. Nous avons demandé un report de son approbation après les élections municipales de mars prochain. C'est un acte trop important pour être décidé par une municipalité sortante et, de plus, divisée par les perspectives électorales à venir. S'il devait être approuvé en l'état, nous serions très certainement conduits à déposer un recours au nom de l'Association. Il suscite d'ailleurs des oppositions locales importantes, par exemple de la part des agriculteurs mégevans auxquels nous sommes tant attachés.

2008 est donc pour Megève, une année essentielle pour son avenir : nouvelle municipalité, nouveau document d'urbanisme et de cadre de vie. Soyez certains que notre Association, forte de votre soutien, exercera plus que jamais son rôle de vigilance pour la protection de la qualité de vie à Megève. Cette

action, nous la menons en liaison avec toutes les parties prenantes de la vie mégevanne et en collaboration avec l'Association Megève Demain avec laquelle nous avons des vues partagées.

Le Conseil de l'Association se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes et une année 2008 pleine de réussites et de joie.

Patrick Werner
Vice-Président

Les vicissitudes du PLU.

L'enquête publique s'est achevée cet été et Madame le commissaire enquêteur a rendu son rapport avec son avis sur le PLU.

Cet avis comporte d'abord des observations relatives à la forme à savoir l'imprécision des plans fournis lors de l'enquête publique par la ville (aucune indication des pistes de ski qui figuraient aux plans du POS, aucun report des remontées mécaniques actuelles, aucune indication des chemins piétonniers existants et à créer, recensement incomplet des constructions...)

Il note ensuite l'incohérence du rapport de présentation en ce qui concerne le Calvaire dans la mesure où il affirme la nécessité de protéger cet « élément patrimonial important » de Megève alors que dans le même temps figure le projet n°3 « création d'une nouvelle voie reliant le CVO 2 au chemin du lotissement « Dessous le Calvaire » avec création de 2 ponts » qui traverserait le périmètre de protection au titre des monuments historiques ; le commissaire est hostile à ce projet ce qui ne peut que réjouir l'association.

Mais sur le fond, l'avis est sommaire et se borne à évoquer la non indication précise des secteurs propices à la pratique du ski pour conclure tout à fait favorablement à la modification du PLU en entérinant les objectifs pourtant fort vagues de la commune.

Le rapport proprement dit est quant à lui bien décevant notamment dans ses brefs commentaires sur les problèmes de circulation, sur les projets hôteliers qui ne donnent lieu à aucune analyse critique, sur le projet de liaison Tour/Perchets ; quelques emplacements réservés sont néanmoins reconnus comme injustifiés ou incohérents.

Pour ce qui concerne l'association, il apparaît que l'important document d'analyse critique rédigé cet été , soumis aux membres de l'association et remis en mains propres lors de l'enquête au commissaire enquêteur n'a guère été prise en compte.

D'ores et déjà l'Association des Amis de Megève et deux autres associations ont adressé une lettre au Préfet de la Haute Savoie lui demandant d'exercer son contrôle sur la régularité de ce projet de PLU révisé.

La balle est toutefois dans le camp de la municipalité de Megève qui n'a pas encore adopté ledit projet.

Il va de soi que si la commune entérinait le projet de PLU en l'état sans y apporter les nécessaires améliorations souhaitées par une grande majorité de la population lors de l'enquête, l'association pourrait envisager de déposer un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble pour en demander l'annulation.

Ce serait en tout cas la seule issue pour faire triompher une autre façon de concevoir l'avenir de Megève.

Bernard Poujade

A tous les nouveaux adhérents qui sont venus nous rejoindre, nous profitons de cette lettre d'information pour les remercier de la confiance qu'ils nous ont accordée et de l'attention soutenue qu'ils portent au patrimoine et à la préservation du cadre de vie de nos deux communes.

Nous rappelons qu'une association forte en membres est le gage d'une efficacité accrue dans nos actions.

N'OUBLIEZ PAS NOTRE SITE :

www.amis-de-megeve.com

CET HIVER

A vos agendas

SAMEDI 1^{er} MARS 2008 à 14h30 sur le Stade des Pylônes au Mont d'Arbois

Retrouvons-nous, petits et grands (de 7 à 77 ans) pour une flèche :

la 1^{ère} Coupe des «Amis de Megève et Demi Quartier»

Rendez-vous amical pour les skieurs et non skieurs.

Chocolat et vin chaud nous attendent au bas de la piste.
La remise des prix aura lieu sur place à l'issue de la course.

Inscriptions directement à l'Ecole de Ski.

Hélène Martel-Massignac



CET ETE

Nous nous sommes rapprochés d'un guide mégevan du « patrimoine » qui est à même d'organiser une ou plusieurs visites complètes (intérieur et extérieur) des Chapelles du Calvaire, récemment rénovées avec l'aide de la Fondation Kuoni Maeva, sous la responsabilité de M. Dominique Dunant.

Pour plus de convivialité, nous étudions également l'organisation de promenades en montagne sur différents thèmes (par exemple : l'eau, l'architecture locale, la faune, la gastronomie savoyarde, la flore, etc...)

A la demande de nombreux adhérents nous programmons une soirée au restaurant.

L'Assemblée Générale aura lieu début Août. (date à confirmer ultérieurement), précédée d'une conférence.

Notre participation aux « Nuits d'Eté », sera renouvelée, comme les années précédentes, et vous permettra de vous inscrire à différents concerts.

Plus de renseignements vous seront donnés dans notre prochaine lettre.



Notre association vient d'adhérer à la Fédération Française des Associations de Résidents des Stations de Montagne (La Clusaz, Les Contamines, Saint Gervais, Chamonix.....)

§§§§§§§§§

Nos adhérents

CARNET DE L'ANNEE 2007

Décès :

Monsieur Jean-Claude AARON

Monsieur Henri TROYAT

Monsieur Jean RÉDÉLÉ

Madame Blanche BENBASSAT

A toutes les familles nous renouvelons nos sincères condoléances.

EN BREF... EN BREF...

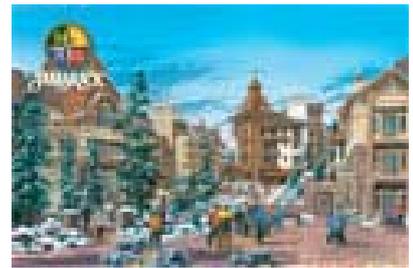
Inspiré de Megève, un village montagnard est en cours de construction aux U.S.A

Situé à 1500 mètres d'altitude, Tamarack tire son nom des sapins de cette région de l'Idaho : le «tamarack», espèce caduque dont la couleur change à l'automne.

Dans un environnement de vastes prairies parsemées de sapins dans un large site montagneux, Tamarack a été imaginé et créé de bout en bout par une équipe américaine qui a cherché à reproduire l'ambiance d'un village alpin et avoue s'être particulièrement inspiré de Megève ! De la place centrale ici appelée «plazza» partent des ruelles étroites animées de boutiques raffinées et de terrasses de café... Tout autour, chalets et immeubles, tous construits de manière homogène en bois et pierre. En hommage, un immeuble a été baptisé «Megève».

Ce «resort» à l'américaine ne manque pas de charmes : ouvert toute l'année, proposant l'été, des activités nautiques sur le lac Cascade, un golf dessiné par Robert Trent Jones, et l'hiver du ski en poudreuse jusqu'aux sommets à 2300 m.

Une idée à étudier : Tamarack limite le nombre de ses skieurs.



Isabelle Pineau-Lépine

EN BREF... EN BREF...

6 - Les Echos - vendredi 30 novembre et samedi 1^{er} décembre 2007

MONTAGNE

Alors que les premières neiges commencent à tomber, les stations de moyenne altitude réfléchissent à leur reconversion, voire commencent à démonter leurs remontées mécaniques. Les Suisses ont pris une longueur d'avance.

Des stations de moyenne montagne anticipent leur reconversion

DE NOTRE CORRESPONDANTE À LYON.

Le sujet est tabou. Sans l'ébruiter, des stations françaises de moyenne altitude commencent à désarmer, c'est-à-dire à démonter leurs remontées mécaniques, comme Abondance (Haute-Savoie) ou Saint-Honoré (Isère). Dans les Vosges, deux stations ont cessé leur activité et dans les Pyrénées, quelques-unes y réfléchissent. Elles se sont résolues à tourner la page car la neige s'y fait de plus en plus rare. « Elles n'avaient plus les moyens d'entretenir les équipements et encore moins de les renouveler », reconnaît Hugues Beeseau, directeur de l'ingénierie du Comité régional du tourisme Rhône-Alpes, émanation de la région.

« Les changements climatiques condamnent les stations situées en dessous de 1.800 mètres à 15-25 ans. Elles doivent, dès maintenant, pré-

parer leur reconversion », déplore Alain Boulogne, spécialiste de la montagne au CRT et également maire des Gets. A la raréfaction de l'or blanc à ces altitudes s'ajoutent une diminution du nombre des skieurs et la concurrence des nou-

veaux pays. En Suisse, le canton du Valais a anticipé très tôt cette tendance. « A la fin des années 1990, nous totalisons 120 stations que nous avons regroupées sous 9 destinations : Zermatt, Crans Montana, Verdier ou encore Loèche-les-Bains. Les plus petites ont compris qu'elles devaient adosser aux marques les plus puissantes et mutualiser les moyens », raconte Jérémie Robyr, président de Valais Tourisme. Cette opération s'est assortie d'une rationalisation. Ainsi, à Crans Montana, « un tiers des installations ont été supprimées ».

Parallèlement, le Valais a recherché un équilibre entre l'hiver et l'été, saison « qui assure désormais 40 % de nos 12 à 13 millions de nuitées annuelles ». Des communes comme Loèche-les-Bains se sont équipées de bains thermaux. « C'est la notion du bien commun qui préside à la gestion des domaines skiables dans des pays comme la Suisse, l'Autriche ou l'Allemagne », observe Alain Boulogne. Au mépris des paysages, il se construit « l'équivalent d'une station par an sur les deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Et ce, en dehors de la Maurienne, où 45.000 lits ont été édifiés en trois ans. C'est l'effet pervers du dispositif dit de zone de revitalisation rurale », selon lui. La région Rhône-Alpes qui, depuis 1995, accorde des aides pour financer des prestations d'ingénierie pour la moyenne montagne (20 millions dans le dernier contrat de plan), votera son schéma de développement touristique dans lequel les nouvelles préoccupations des communes de montagne tiennent une grande part.

MARIE-ANNICK DEPAGNEUX



Zermatt. Les stations suisses se sont regroupées sous 9 destinations.



Association Agréée Pour la Protection de l'Environnement

Cotisations 2008

La cotisation reste inchangée et s'élève à :

• Membre fondateur	80€
• Membre bienfaiteur	48€
• Membre actif	16€
• Couples	25€

Elle nous permet de participer à l'entretien du patrimoine, de suivre les dossiers en cours et, le cas échéant, d'agir si nécessaire. Enfin, cette cotisation couvre les frais de secrétariat, d'envoi des lettres et d'organisation des Assemblées Générales.

Nous ne pouvons que vous encourager à inscrire également vos enfants

Il est important :

- de les sensibiliser à la protection d'un site qu'ils aiment,
- de les informer de la vie de la commune,
- de les faire participer à nos actions.

Nous serons heureux de les connaître et ils pourront ainsi recevoir directement nos courriers. Merci de nous retourner ce coupon-réponse accompagné de votre règlement.

Pour mémoire (à conserver) :

Chèque émis le

Montant

✂.....

COTISATIONS 2008 1^{er} Janvier - 31 décembre

Indiquez pour chacun :

Nom, prénom, (mari, femme)

Adresse principale et ☎

Adresse à Megève ou Demi-Quartier et ☎

Adresse e-mail lisible (pour faciliter l'envoi des documents)

• Membre fondateur	x 80€ =.....€
• Membre bienfaiteur	x 48€ =€
• Membre actif	x 16€ =.....€
• Couples	x 25€ =.....€

Règlement par chèque à l'ordre de « Les Amis de Megève »
BP 133 - 74120 MEGEVE